

Partie III

ANNEXES DU RAPPORT

Liste des annexes

- Annexe 1 – Mémoire en réponse du responsable de projet au PV de synthèse des observations et propositions du public. **Pages 27-34**

- Annexe 2 – Documents D. Perchet : Les canaux de Saint Antonin et courriel du 26/11/2022. **Pages 35-46**

- Annexe3 – Glossaire. **Pages 47-47**

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

des observations écrites enregistrées dans les registres d'enquête, dans les courriers reçus par voie postale, et des observations orales.

Référence : Dossier E22000100 / 31

Arrêté : AP 82-2022-09-22-00005 du 22 septembre 2022

Objet de l'enquête : Enquête publique relative au projet de création d'un SPR sur le territoire de la commune de Saint Antonin Noble-Val

Durée de l'enquête : 02 novembre au 02 décembre 2022 inclus

A l'attention de : Pays Midi-Quercy – Madame Pradier (maître d'ouvrage).

Evaluation comptable de la fréquentation du public et des observations recueillies.

Bilan des observations et visites	Nombre
Visites aux permanences	2
Visites hors permanence	0
Observations orales faites au CE*	0
Observations écrites sur le registre d'enquête	1
Courriers ou notes reçus par le CE*	0

Bilan comptable des visites, observations et propositions.

Bilan des visites aux permanences	Nombre
Permanence 1	0
Permanence 2	0
Permanence 3	2
Permanence 4	3
Hors permanences	1

Bilan de toutes les observations et propositions	Nombre
Déposées sur les registres d'enquête	1
Déposées sur le site internet	0
Reçues par courriel ou courrier postal et annexées au registre d'enquête	3
Total des observations et propositions consignées ou annexées au registre d'enquête	4

Permanence 1 :

Aucune visite ni observation.

Permanence 2 :

Aucune visite ni observation.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Permanence 3 :

1 - Monsieur PRIEUR – résident Saint Antonin Noble-Val

Aucune observation laissée sur le registre.

2 - Monsieur Dominique PERCHET – résident Saint Antonin Noble-Val

Suite à notre entretien téléphonique, Monsieur D. PERCHET m'a fait parvenir le jour même par courriel :

- un document PDF de 11 pages annexé au registre d'enquête (« Canaux de Saint-Antonin un patrimoine à prendre dans sa globalité »
- deux cartes « SPR proposition dp » et « SPR proposition V2 ».

L'ensemble de ces documents ont été agrafés au registre d'enquête et joint en annexe dans la Partie III du rapport et dans mon PV de synthèse remis au MO).

Texte Intégrale

« Je vous envoie deux documents, deux variantes. Deux tracés (qui n'ont qu'une valeur indicative). La différence entre les deux est l'inclusion de la combe de Nibouzou que réclame la société des Amis du Vieux Saint-Antonin.

On peut discuter de l'inclusion de ce lieu. Pour ma part, raisonnant en termes de système urbain, cette zone a moins de cohérence avec le reste (il y a un ruisseau, un moulin qui a été actif (papeterie-cartonnerie).

D'où ces deux variantes.

Je vous remets ici le texte qui va avec et qui explique mon raisonnement de géographe ayant travaillé sur la formation de la ville, sur son organisation et sa cohérence. Vous retrouvez le même raisonnement que celui qui a été explicité dans le document que je vous ai déjà envoyé et qui met l'accent sur la protection du pré commun et du système des canaux.

Nous pourrions en reparler le 2 décembre.

J'ai peu d'espoir car il semble que les instructions venues de Paris (et le peu d'appétence des élus pour un zonage élargi qu'ils voient comme un empêchement d'aménager en rond) tout semble conduire à exclure les secteurs qui ne sont pas dans la ville médiévale définie comme intramuros. On nous a dit que tout était déjà cadré !

Bonne réception

Dp/29 novembre 2022 »

Permanence 4 :

3 - Monsieur Dominique PERCHET – résident Saint Antonin Noble-Val

A l'occasion de à notre conversation concernant ses observations, la perception du périmètre SPR de Monsieur Perchet s'est avérée erronée (SPR non limité strictement au bourg historique). En conséquence, il m'a fait parvenir, par courriel avant la clôture de l'enquête, deux nouveaux courriels en remplacement des précédents. :

PROCES VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

« Précision : ce message remplace les précédents.

Le périmètre proposé à l'enquête est large, assez pour inclure les éléments historiques et surtout, dans une logique inverse, les points de vue sur le site urbain et les paysages qui entourent la ville. Tout dépendra ensuite des règlements qui seront élaborés et des préconisations ou injonctions qui seront écrites.

Je tiens à mettre en avant, comme argument, une analyse du système urbain qui commande la protection souhaitée.

Approche de géohistoire :

Le site (les rivières, le confluent, les vallées, les roches) commande le développement de la ville depuis les temps anciens.

La ville dans son développement a modifié les paysages (urbain, périphérie, environnement proche)...

La protection doit se délimiter de telle façon qu'elle garde bien la cohérence du système eau-ville (le croquis joint donne une idée (à préciser) de ce que cela inclut. La valorisation du confluent, la domestication (imparfaite) des rivières, la mobilisation des ressources hydrauliques (chaussées, moulins, rigoles, canaux) et la valorisation économique de cette jonction : gué, pont, moulins, jardins...

Cet argument est repris en légende de la carte jointe à mon courriel en fin de message.

2e élément.

Si des règlements différenciés sont écrits et distinguent le médiéval, le XIXe siècle, le périurbain, cela risque de mettre à mal ou de rendre difficile à gérer les "jonctions" entre époques qui, ici, jouent un rôle important.

Entre la ville médiévale, la place des Moines, le miroir d'eau, le roc d'Anglars, cela ferait 3 zones et trois règlements, alors que cette complexité - apparente - forme un tout qui a été un des cœurs de l'image de la ville (avec la maison romane).

Idem, pour la zone : rue de la Pélisserie (médiéval) place des Tilleuls et boulevards...

Comment donner un statut juridique à ces ensembles qui, d'une époque à l'autre, forment des jonctions, des unités composites, certes,

2 pièces jointes

Dominique Perchet ».

« Bonjour

Pouvez-vous ajouter cette fin de phrase à mon envoi de 15H40 parti sans mon accord ?

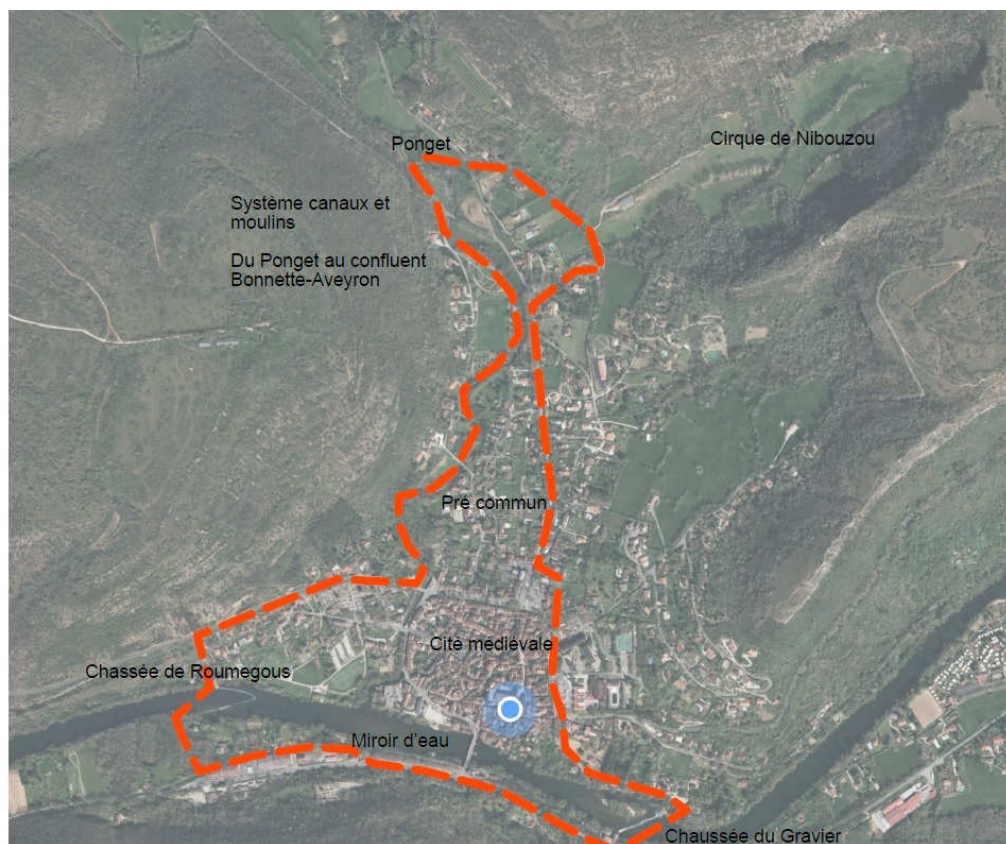
"Comment donner un statut juridique à ces ensembles qui, d'une époque à l'autre, forment des jonctions, des unités composites, certes, mais des unités réelles (ce qui est le rôle des places, des carrefours...).

Les règlements devront jouer un rôle important pour éviter des erreurs, des anomalies (voir dans le document joint l'évolution du pré commun). Mais les règlements ne sont pas efficaces s'il n'y a pas le souci constant de raconter une histoire, de la faire partager, de la préserver.

J'espère que le SPR sera bien au cœur d'un projet patrimonial mobilisateur (et pas uniquement sanctionneur)."

Dominique Perchet »

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS



Secteur patrimonial sauvegardé

Proposition :

La protection n'a de sens que si elle prend en compte le système urbain dans sa globalité, c'est-à-dire

< une ville médiévale de confluent, née d'un site choisi par l'abbaye ;

< une organisation territoriale axée sur l'eau :

<<< le confluent ; les gués, le pont

<<<< la maîtrise de l'eau de la Bonnette en amont (dérivations à partir du Ponget (moulin Tabarly) collecte des ruisseaux (dont Nibouzou) ;

<<<< La valorisation économique avec les canaux (Pré commun et, dans la ville intramuros, les deux moulins - Claustres et Bessarel- quartier des tanneries...);

<<<< Valorisation économique encore avec les deux chaussées sur l'Aveyron (Gravier, Roumegous), le thermalisme ;

<<<< Et, effet secondaire, le miroir d'eau qui fait lien entre la ville, l'eau et le Roc d'Anglars.

Dp/29 novembre 2022

Réponses :

Le SPR comprend 2 étapes : la création d'un périmètre qui est le sujet de la présente enquête publique et élaboration d'un outil de gestion comprenant un règlement. Nous en sommes à la première étape. Toutes les questions liées à la seconde étape ne correspondent pas à l'objet de l'enquête.

Le périmètre du SPR

4 – Madame Marie Dominique HEUSSE – Fondation Patrimoine

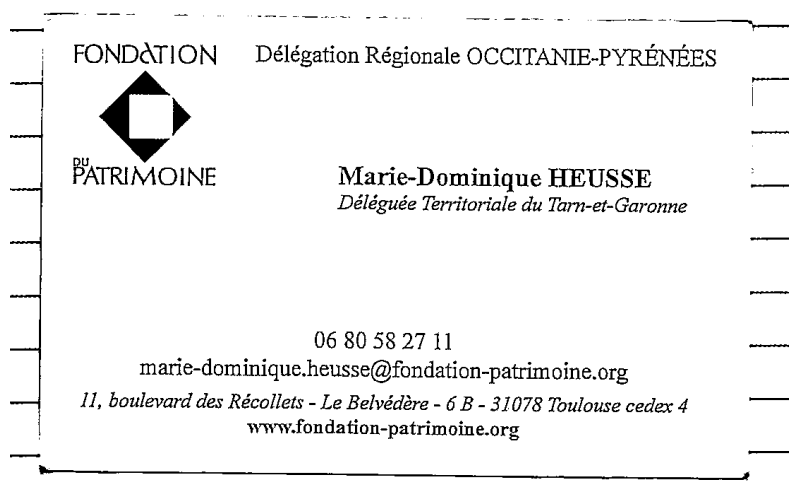
Madame Heusse est venue présenter la Fondation Patrimoine qui agit dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine par des aides financières à travers deux leviers :

- Défiscalisation ;
- Souscription publique.

La fondation peut apporter conseils et support dans le financement de rénovation de patrimoine bâti ou intérieur.

Carte professionnelle agrafée au registre d'enquête.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS



5 – Madame JAJOUX Thérèse – Résidente Saint Antonin Noble-Val

Texte intégral.

« 2 inquiétudes majeures par rapport au niveau dispositif SPR.

En premier lieu la réduction particulièrement importante de la ZPPAUP qui avait le mérite de protéger une large zone naturelle remarquable autour de Saint Antonin, de la protéger en particulier de l'effet « mitage » que l'on observe dans d'autres secteurs de la région comme autour de Mondlar.

Dans le centre bourg, 10 édifices retenus au titre de la protection ext. Et intérieur, sélection cohérente mais il manque selon moi l'église et l'ancien collège des Géoerains.

On peut aussi signaler un nombre important de bâtiments dans le centre bourg pour lesquels un avis consultatif de l'ABF serait souhaitable en cas d'aménagement intérieur ».

Réponse :

Le périmètre SPR est réduit par rapport à celui de l'ancienne ZPPAUP car il ne s'attache qu'à l'ensemble bâti historique concentré. Les zones naturelles sont prises en compte dans le PLU intercommunal.

Dans le document de présentation associé au périmètre SPR sont recensés les Monuments Historiques protégés.

Dans la seconde étape associée à la création du périmètre SPR qui est l'élaboration de l'outil de gestion (règlement), une analyse fine à la parcelle sera réalisée afin d'envisager des prescriptions portant sur les intérieurs pour le cœur historique.

Observation déposée hors permanence :

Transcription dactylographiée de l'observation manuscrite déposée sur le registre d'enquête de Monsieur Thierry Le Roy, Président de la société des amis du vieux Saint Antonin (le 25/11/2022).

« 1 - Depuis la création, à Saint Antonin d'un périmètre de ZPPAUP en 2006, la vitalité urbaine de la commune c'est plutôt affirmée : moins de maisons à vendre en centre bourg (abandonné), plus de restaurations de maisons anciennes, marché immobilier plus actif qu'autrefois y compris en centre bourg.

Cela justifie pleinement dans une commune dont c'est la richesse, l'intérêt pour le dispositif de protection du patrimoine bâti historique.

2 – Cependant le projet de site patrimonial remarquable (SPR) est un ici très décevant pour une association comme la nôtre la société des amis du vieux Saint Antonin :

- la nouveauté de ce SPRS à Saint Antonin est d'ajouter une protection de type secteur sauvegardé (PSMV) qui existait déjà, le périmètre de ZPPAUP. Mais cette protection renforcée (intervention de l'ABF même pour les aménagements intérieurs) serait limitée à 12 maisons. Maisons bien choisies (deux d'entre elles déjà classées monument historique n'ont d'ailleurs pas besoin de surcroît de protection). Mais nous savons tous que ce périmètre aurait pu être plus étendu.

- surtout l'idée que ce supplément de protection ait une contrepartie concernant l'autre périmètre (PVAP ex. ZPPAUP), qu'il s'agirait de réduire à un territoire de la commune cinq fois plus modeste que celui de la ZPPAUP antérieure. L'expression que les habitants et bien des élus de la commune ont fait de l'intervention de l'ABF sur les projets dans ce périmètre (sur les aspects extérieurs) ne dit nullement que la vie économique et le projet ont été contrariés ou empêchés plutôt qu'accompagnés.

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu à cette réduction, qui fera échapper à toute protection des secteurs comme la combe de Nibouzou.

Réponse :

Le périmètre SPR est réduit par rapport à celui de l'ancienne ZPPAUP car il ne s'attache qu'à l'ensemble bâti historique concentré. Les zones naturelles sont prises en compte dans le PLU intercommunal.

3 – Enfin nous pensons que la mise en œuvre de dispositifs de protection du patrimoine, qui peuvent être ressenties par le propriétaire comme une atteinte à leurs droits de propriété, nécessite un travail de sensibilisation et d'explications sur les enjeux, pour la commune mais donc aussi pour eux, de la sauvegarde et de l'embellissement de notre patrimoine communal ».

Réponse :

Bien que cela ne corresponde pas à l'objet de l'enquête, nous partageons cet enjeu et des actions pourront être mises en place par le maître d'ouvrage, en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire.

Observations du commissaire enquêteur

Malgré la réunion publique j'ai constaté une incompréhension concernant la délimitation du périmètre SPR !

La réduction du périmètre SPR par rapport à celui de la ZPPAUP a bien été actée, par contre le périmètre SPR a souvent été compris comme réduit exclusivement au centre bourg et non la zone rose indiquée sur les plans présentés en réunion publique ainsi que dans le dossier d'enquête !

Cette confusion a conduit à certaines observations.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, je vous demande de bien vouloir m'adresser sous 15 jours, vos observations en réponse au regard de chaque observation du présent procès verbal de synthèse.

*

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Le 13 Décembre 2022

Le Commissaire Enquêteur
François LABORDE

Le maître d'ouvrage
Pays Midi-Quercy
Madame Sandrine PRADIER



Document D. Perchet joint à son observation

Canaux de Saint-Antonin un patrimoine à prendre dans sa globalité

DP/24 novembre 2022

Les récents échanges sur les canaux - et les décisions de nettoyage qui se profilent - ont mis en évidence l'urgence d'une intervention sur ce patrimoine urbain.

Je ne reviendrai pas sur l'originalité et l'importance de ce réseau dans la ville ancienne, même si bien des aspects (notamment les réseaux secondaires, transverses) restent à préciser.

Mais je voudrais insister sur quelques points qui, à moyen terme, ont une importance.

- prendre en compte la totalité du réseau pour lui garder sa cohérence historique et bien sûr écologique
- mettre en valeur son rôle dans le développement de la cité, dès le Moyen-Age
- créer un sentier urbain qui partant d'un bout (le débouché sur la Bonnette près du moulin des Claustrés) ou d'un autre, (la chaussée qui commande le canal en amont) permettrait de varier les plaisirs de la promenade en ville et de raconter une histoire : celle de l'eau comme ressource dans le développement de la ville.

Ces trois points sont en fait des sous-chapitres d'une action unique et c'est bien de cette unicité que je souhaite parler pour que le chantier des canaux ne soit pas limité aux parties qui sont à l'intérieur des boulevards.

Dans leur somme « Nouvelle histoire du Moyen-Age » Samuel Leturq et Florian Mazel (Le grand essor agraire (fin Xie - début XIV^e siècles)) mettent en avant le rôle des aménagements hydrauliques dans le développement ; certes, beaucoup de drainages de marais, d'endiguement de fleuves tumultueux, de constructions de levées, mais aussi l'apport de l'eau dans des zones mises en culture : capter et distribuer l'eau pour mettre en culture des jardins, des huertas, notamment en climat chaud. « les paysans creusent des puits, tracent des rigoles, bâtissent des barrages de dérivation, créent des réservoirs, organisent collectivement des réseaux d'irrigation gravitaire qui verdissent les terres » (p. 380).



Les canaux, une fois entrés dans la ville, bénéficient de plus de considération (à défaut d'entretien) car ils sont plus pittoresques. Dans l'histoire de la ville, leur rôle énergétique (les deux moulins) et la façon dont ils ont attiré les artisans (tanneries notamment) sont plus connus – encore que le moulin des Claustrés reste un site méconnu faute de pouvoir aller y voir.

Donc,

- **< quand on parle canaux, prendre la totalité** : les deux chaussées (quel statut, que état, quelle gestion?) le réseau des rigoles dans le pré commun, le pré commun en tant que « huerta » historique, les canaux dans la ville, les activités qui ont pu s'installer pour bénéficier de l'eau et enfin les deux moulins méconnus : l'un parce que recouvert par la dalle des pompiers qui cache l'aménagement souterrain, l'autre (Bessarel), parce que le propriétaire refuse toute visite. Cette totalité forme un patrimoine qu'il ne faut pas saucissonner.
- **< quand on parle restauration, réhabilitation, entretien, prendre cette totalité et ne pas se contenter de nettoyer les boues qui sont dans la ville.**

Parmi les points qui sont problématiques :

- les deux chaussées dans quel état sont-elles ? Les vannages ? Et qui gère les débits ?
- les rigoles dans le pré
- le pré lui-même : statut protégé ?

Si oui, comment s'expliquer le massacre patrimonial que représente la maison de Fred : béton y compris sur la rigole, accès automobile, aspect de la maison en total décalage avec le style local : comment a-t-on pu donner un permis de construire et tolérer les aménagements ?

Dans d'autres parties, il y a péril, mais moins prononcé (notamment des clôtures bricolées) : sous prétexte que cela ressemble à une zone de banlieue, on fait n'importe quoi ou ce qu'on peut ; d'où l'importance d'une approche patrimoniale (qui n'interdit pas bien sûr la culture, le jardin).

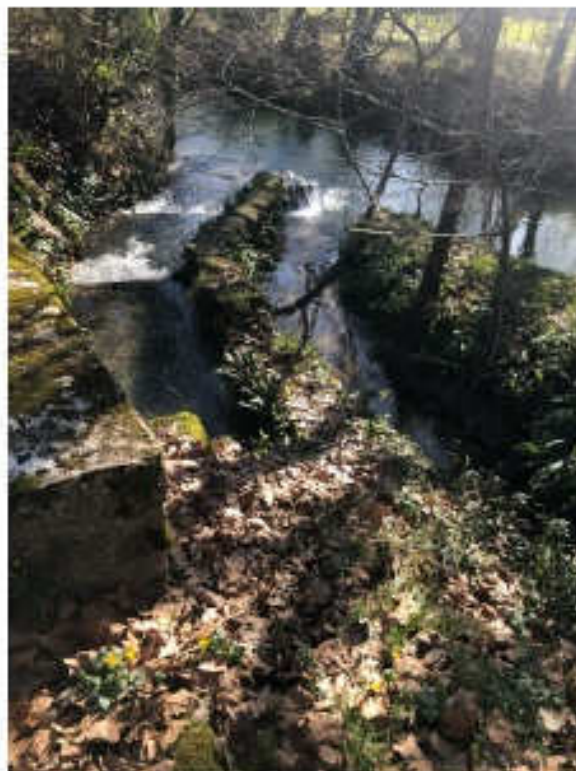
A l'avenir, gérer les chaussées pour qu'il y ait de l'eau dans les rigoles et qu'elles retrouvent leur fonction première dans cet éco-système.

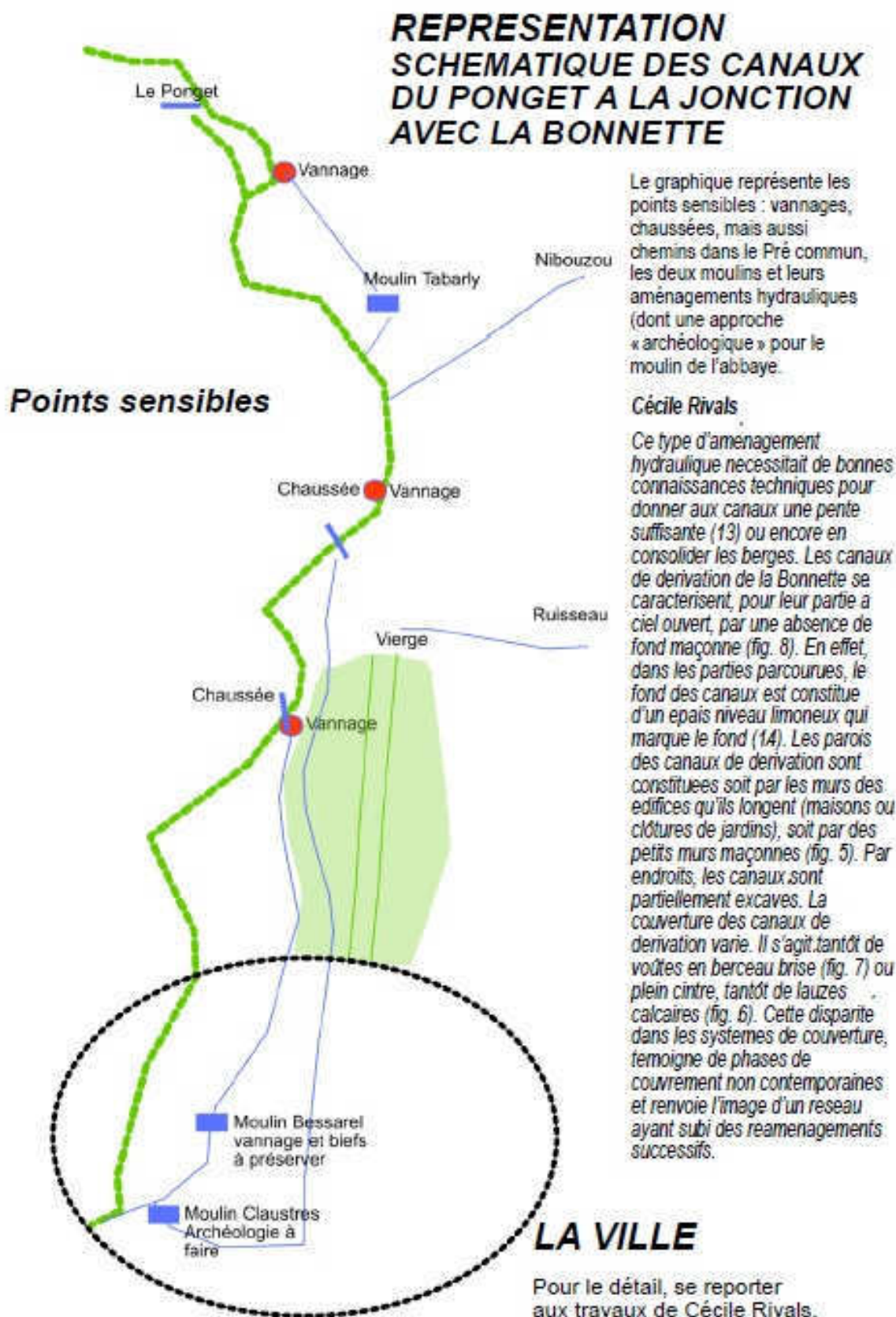
Informers les propriétaires ou les occupants de la valeur des espaces qu'ils occupent ; ce qui peut inciter à nettoyer. Cet espace était-il autrefois ouvert (sans clôture) ? Peut-être pas quand on se rapproche des zones urbanisées et construites, près de l'école, mais c'est moins sûr quand on est dans l'espace des jardins. Qu'ils soient clos, peut-être mais sans fermeture visuelle.

Il serait donc utile de revoir les règlements (PLUI) pour lire ce qui est prescrit ou proscrié. Et peut-être de réagir si nécessaire.

DP

Annexes :
schéma points sensibles
photos de 2022.
Bibliographie

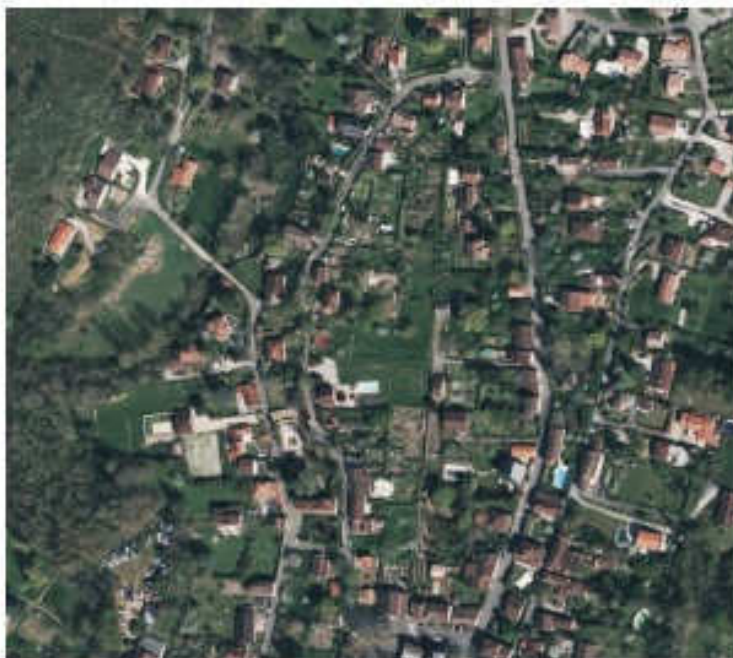




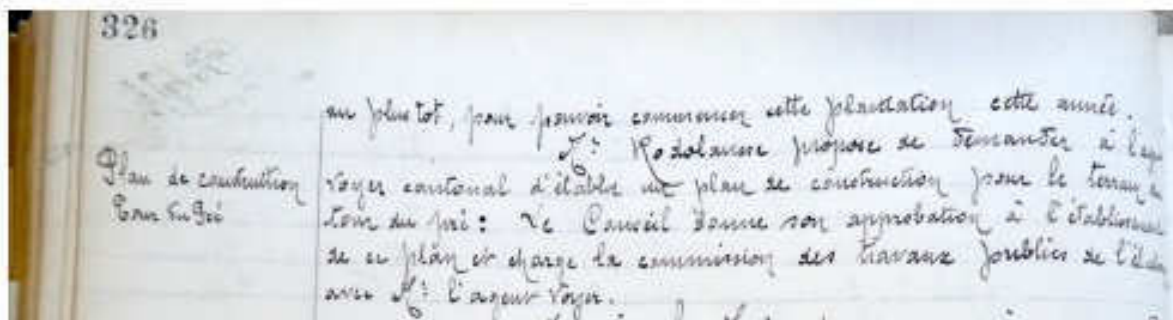


▲ carte postale montrant le Tour du pré vers 1970 Collection John Dawson

Le Tour du pré en 2022 ►
(photo satellitaire)



Dossier canaux - Dominique Perchet - novembre 2022



En 1926, le conseil municipal acceptait la proposition d'Eloi Rodolausse d'urbaniser le tour du pré. On l'urbanisation rampante est à l'oeuvre. Jusque là, il n'y avait pas de voiture dans ce secteur. Mais il faut

Archives municipales : délibérations du conseil municipal.





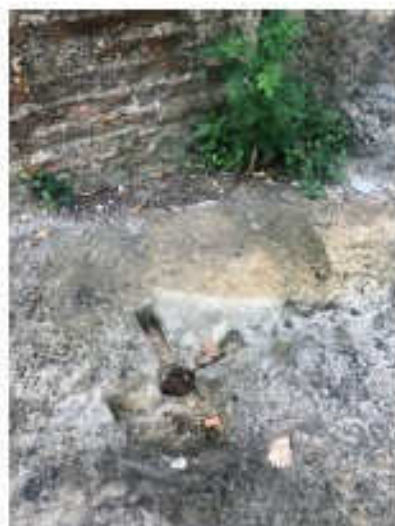
◀ Le système commandant l'arrivée de l'eau au moulin Tabarly

Chaussées commandant les canaux de la ville ▼

Images 2022



Dossier canaux - Dominique Perchet - novembre 2022



Moulin des Claustres

▲ On peut voir la roue de l'ancienne usine Rodolausse

◀ Mais, plus en arrière, une pierre et une tige métallique mériteraient attention (commande de vannage ?). Il a été demandé un sondage en profondeur pour voir ce qu'il reste du réservoir d'eau (analogue à celui du Bessarel). Ce moulin, qui a été celui de l'abbaye, est peu connu, à part les relevés d'archives de M. Laborie.

Sur le plan matériel, architectural et technique, il faudrait aller au fond !



Rue St Pierre du Couvent 1858 - O&A.P. Le Moulin des Claustres, rebâti à pierre, à droite. 300

◀ Photo ancienne du moulin

Collection John Dawson



Moulin du Bessarel et canal vers les tanneries

Là où trouvaient les artisans, le centre économique, troisième pôle entre le pouvoir abbatial et le pouvoir politique (la maison romane).



Dossier canaux - Dominique Perchet - novembre 2022



Bibliographie

◀ Notice inventaire « quartier du Bessarel et tanneries » IA00065504_02.pdf

Rivals Cécile. Une gestion raisonnée du réseau hydrographique à Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne) aux périodes médiévale et moderne. In: Archeologie du Midi médiéval. Tome 33, 2015. Regards croisés sur la gestion de l'eau dans la ville médiévale et moderne. Actes du séminaire Terrae organisé par Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés, TRACES (UMR 5608, CNRS) Toulouse et France, Ameriques, Espagne. Sociétés, Pouvoirs, Acteurs, FRAMESPA (UMR 5136, CNRS) Toulouse. Le 18 avril 2014 à Toulouse. pp. 77-100;



◀ doi : <https://doi.org/10.3406/amime.2015.2100>
https://www.persee.fr/doc/amime_0758-7708_2015_num_33_1_2100



Jean Donat - les eaux à Saint-Antonin

Société Archéologique du Tarn-et-Garonne

(en ligne sur savs.net source : Gallica)



Article de Gérard Agam, maire

Source : Bulletin municipal n° 18, novembre 2002

La rehabilitation des canaux de la commune

À quand remonte le nettoyage des canaux qui circulent intra- muros ?

Difficile de répondre. Les uns considerent qu'il y a bien trente ans que l'on n'a vu personne s'en occuper ; d'autres se souviennent que, entre temps, quelques employes communaux se sont evertues, sans grands moyens, a prelever ce qu'ils pouvaient de cet amas de vase, mais rien de spectaculaire ne reste dans la memoire des residents. En tout cas, le chantier qui vient d'être mis en oeuvre pour rehabiliter les deux petits cours d'eau qui traversent notre ville n'a jamais connu une telle ampleur.

Il fallait imperativement prendre une decision tant l'envasement des lits devenait preoccupant.

D'ailleurs, des plaintes emanant des riverains du Chemin des Neuf Pierres attiraient notre attention des l'hiver dernier. En effet, quelques-uns d'entre eux signalaient des remontees anormales d'une eau nauseabonde a l'interieur de leur cave et en surface de leur jardin.

Nous decidons alors d'effectuer sur ce premier canal qui mene au moulin du Bessarel et aux tanneries, une premiere investigation, supputant qu'une mauvaise circulation de l'eau devait être a l'origine de ces desordres. La vision souterraine qu'eut notre employe fut loin d'être idyllique. Il dut d'abord patauger dans un cloaque stagnant dont la composition ne laissait aucun doute sur l'origine.

Il ne faut pas se voiler la face. Avant la mise en place de l'assainissement, nombre de riverains rejetaient tous leurs effluents directement dans les canaux. Puis, notre homme naviguant en eaux troubles, c'est le moins que l'on puisse dire, sa progression fut stoppee par le soudain retrecissement de la superbe voûte en pierre de taille a l'endroit de l'Avenue Paul Benet. La, pour des raisons techniques - peut-être le necessaire renforcement de la chaussee - la voûte fut remplacee par un conduit en beton d'un diametre nettement inferieur, puisque nous passions d'un diametre de 1,30 m a un diametre de 0,60 m.

Le premier constat ne put être établi avec certitude. Il semblait bien, quand même, qu'il y avait une obstruction,consequente. Mais de quelle nature ? Il fut donc fait appel a une entreprise haute ment specialisee : « Hydrokarst ».

La conclusion fut sans appel. Un bouchon de calcite empêchait a 80 %l'evacuation des liquides, et ce sur une longueur d'une trentaine de metres environ.

Il devint donc urgent d'agir, et c'est ce qui fut fait au cours du printemps dernier. Durant une dizaine de jours, deux entreprises oeuvrerent sur le site. Les specialistes, revêtus de combinaisons etanches et de masques finirent par venir a bout de ce bouchon. Dans le même temps, un «hydrocurage »permet d'evacuer les effluents. La reserve d'eau (1)sise en amont du moulin du Bessarel subit un sort identique.

L'urgence était assurée. Il restait malgré tout beaucoup a faire, en particulier sur la partie en aval du moulin, un des lieux touristiques les plus prises : les anciennes tanneries.

Mais comment envisager que l'autre canal ne soit pas lui aussi remis en état, d'autant plus que, a ciel ouvert(2)sur les deux tiers de son parcours, il offre le spectacle pitoyable d'un environnement delabre sous le regard resigne des riverains et des habitants du bourg.

(1) appelee communément « la bonde ». (2) le canal inferieur etait lui aussi a ciel ouvert. Il a été recouvert pour elargir le Chemin des Neuf Pierres quand ce quartier s'est construit (apres 1960).

Un programme de rehabilitation fut mis au point qui consista en un dragage des boues sur la totalite de son parcours a ciel ouvert, c'est-a-dire depuis sa source (chaussee des Capelos) jusqu'a la rue Rive-Valat...

... Entre les deux canaux, ce sont jusqu'a present environ 350 m3 de residus organiques qui ont ete ôtes de ces rus... Une premiere mesure de consolidation des berges, au « Tour du Pre », sera realisee, avant la fin de l'annee, soit une centaine de metres d'enrochement sur la partie la plus delitee ou du moins qui risque a court terme de glisser...

Sujet : enquête publique Saint-Antonin Noble Val
De : Dominique Perchet <dominiqueperchet@gmail.com>
Date : 26/11/2022, 18:34
Pour : flabo42@gmail.com

bonsoir

je vous envoie deux documents, deux variantes. Deux tracés (qui n'ont qu'une valeur indicative).

la différence entre les deux est l'inclusion de la combe de Nibouzou que réclame la société des Amis du Vieux Saint-Antonin.

on peut discuter de l'inclusion de ce lieu. Pour ma part, raisonnant en terme de système urbain, cette zone a moins de cohérence avec le reste (il y a un ruisseau, un moulin qui a été actif (papeterie-cartonnerie).

D'où ces deux variantes.

Je vous remets ici le le texte qui va avec et qui explique mon raisonnement de géographe ayant travaillé sur la formation de la ville, sur son organisation et sa cohérence. Vous retrouvez le même raisonnement que celui qui a été explicité dans le document que je vous ai déjà envoyé et qui met l'accent sur la protection du pré commun et du système des canaux.

Nous pourrons en reparler le 2 décembre.

J'ai peu d'espoir car il semble que les instructions venues de Paris (et le peu d'appétence des élus pour un zonage élargi qu'ils voient comme un empêchement d'aménager en rond) tout semble conduire à exclure les secteurs qui ne sont pas dans la ville médiévale définie comme intramuros. On nous a dit que tout était déjà cadré !

Bonne réception

DP

Secteur patrimonial sauvegardé

Proposition :

La protection n'a de sens que si elle prend en compte le **système urbain dans sa globalité**, c'est-à-dire

< une ville médiévale de confluent, née d'un site choisi par l'abbaye ;

< une organisation territoriale axée sur l'eau :

<<< le confluent ; les gués, le pont

<<<< la maîtrise de l'eau de la Bonnette en amont (dérivations à partir du Ponget (moulin Tabarly) collecte des ruisseaux (dont Nibouzou) ;

<<<< La valorisation économique avec les canaux (Pré commun et, dans la ville intramuros, les deux moulins - Claustres et Bessarel- quartier des tanneries...);

<<<< Valorisation économique encore avec les deux chaussées sur l'Aveyron (Gravier, Roumegous), le thermalisme ;

<<<< Et, effet secondaire, le miroir d'eau qui fait lien entre la ville, l'eau et le Roc d'Anglars.

Dp/29 novembre 2022

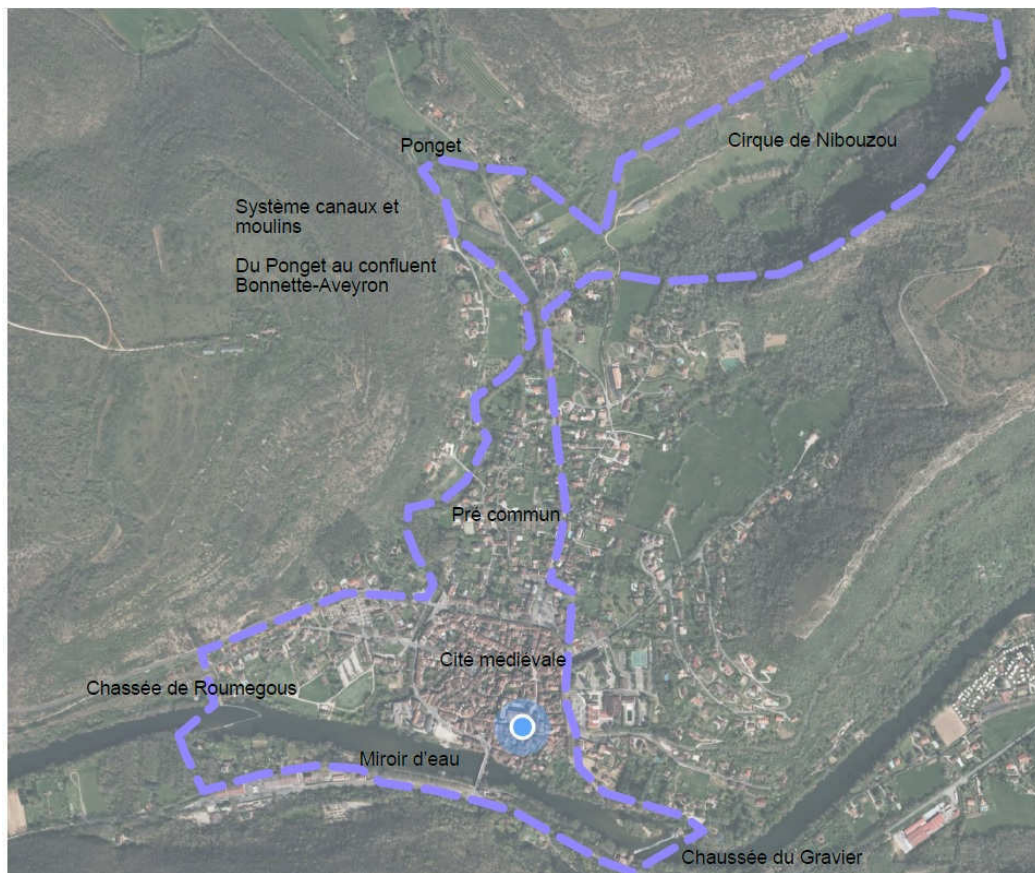
--

Dominique Perchet

06 80 10 10 15

-- Pièces jointes : -----

spr proposition V2.pdf	1,4 Mo
spr proposition dp.pdf	1,8 Mo



Secteur patrimonial sauvegardé

Proposition :

La protection n'a de sens que si elle prend en compte le système urbain dans sa globalité, c'est-à-dire

< une ville médiévale de confluent, née d'un site choisi par l'abbaye ;

< une organisation territoriale axée sur l'eau :

<<< le confluent ; les gués, le pont

<<<< la maîtrise de l'eau de la Bonnette en amont (dérivations à partir du Ponget (moulin Tabarly) collecte des ruisseaux (dont Nibouzou) ;

<<<< La valorisation économique avec les canaux (Pré commun et, dans la ville intramuros, les deux moulins - Claustres et Bessarel- quartier des tanneries...);

<<<< Valorisation économique encore avec les deux chassées sur l'Aveyron (Gravier, Roumegous), le thermalisme ;

<<<< Et, effet secondaire, le miroir d'eau qui fait lien entre la ville, l'eau et le Roc d'Anglars.

Dp/29 novembre 2022

Glossaire

ANNEXE 3

Principaux acronymes employés dans ce rapport.

MO : Maître d'ouvrage ;

AOE : Autorité Organisatrice de l'Enquête.

CNPA : Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture

CLSPR : Commission Locale du SPR

CRPA : Commissions Régionales du Patrimoine et de l'Architecture

DRAC Occitanie : Direction Régionale des Affaires Culturelles.

PDA : Périmètre Délimité des Abords

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SUP : Servitude d'Utilité Publique.

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.